



REGLEMENT COUPE DE FRANCE DE COSPLAY

CHIBI ROUEN du 13/02/2021



Article 1 - Généralités

Le présent règlement régit le déroulement du concours de pré-sélection de la région Normandie pour la Coupe de France de Cosplay organisé par l'Association Cosplay Yumigami lors de **Chibi Rouen à Rouen**.

Les participants s'engagent, en s'inscrivant au concours, à respecter le présent règlement.

Tout manquement à l'un ou plusieurs des articles décrits ci-dessous pourra entraîner la disqualification du ou des participants concernés.

Article 2 - Organisation du concours

Le Concours de pré-sélection se déroule le **13/02/2021**, de **XXhXX** à **XXhXX** sur la scène **[nom de la scène]**.

Le Concours est ouvert à tous, sous certaines conditions pour les participants mineurs (décrits à l'article 4 du présent règlement).

Les inscriptions se font obligatoirement en ligne via un formulaire Google Forms, dont le lien sera transmis par l'association sur les réseaux sociaux dont elle dispose, ou en se rendant sur le lien du formulaire précisé à l'article 4 du présent règlement.

Les inscriptions au concours sont ouvertes du **Lundi 7 Décembre 2020 à 10h00** au **Dimanche 7 Février 2021 à 23h59**.

Toute inscription reçue après cette date sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera possible.

Un vestiaire est mis à disposition pour les participants du concours.

Les membres du jury du concours sont choisis par l'Association Cosplay Yumigami.

Les résultats du concours seront annoncés le jour même, à **XXhXX**.

Article 3 - Thèmes et Catégories

Les participants s'inscrivent obligatoirement en catégorie Solo, la Coupe de France de Cosplay étant un concours individuel.

Les participants peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage de manga, de jeu vidéo, de BD, de film, de série etc. dès que l'oeuvre dont est issu le personnage est officielle.

Les participants peuvent également participer dans des costumes de leur invention, inspiré ou non d'un personnage existant, issu d'un fanart ou de leur propre invention (création personnelle), du moment qu'ils respectent le thème du festival dans lequel se déroule le concours.

Article 4 - Inscription au concours

L'inscription au concours se déroule via l'accès à un formulaire Google Forms, transmis par l'Association sur les réseaux sociaux dont elle dispose pour la communication de l'événement (Facebook, Instagram...), ou en se rendant sur le formulaire en copiant le lien suivant dans la barre d'adresse internet :

<https://forms.gle/UV9UAGE1uYzLKQTUA>

Les inscriptions ouvrent le **Lundi 7 Décembre 2020 à 10h00** et ferment le **Dimanche 7 Février 2021 à 23h59**.

Toute inscription reçue au delà de cette date sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera recevable.

Les participants mineurs peuvent s'inscrire à la présélection, à la condition que s'ils sont choisis en tant que représentant de la Région Normandie, ils doivent pouvoir justifier de leur majorité au moment de la finale de la saison en cours. Si ce n'est pas le cas, alors leur inscription sera automatiquement refusée par l'Association Cosplay Yumigami.

Ils devront obligatoirement compléter une autorisation parentale pour pouvoir s'inscrire au concours. L'autorisation parentale est disponible via le lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1RytrZxhxND_scZTxwxtlWPqXwZ5471uf/view?usp=sharing



REGLEMENT COUPE DE FRANCE DE COSPLAY

CHIBI ROUEN du 13/02/2021



Elle doit impérativement être jointe à l'ensemble des documents demandés lors de l'inscription pour que celle-ci soit complète.

Une fois l'inscription complétée et envoyée, aucune modification ne sera possible (choix du costume, bande son, liste des accessoires etc).

Chaque inscription sera étudiée avant validation. Seules les inscriptions entièrement complétées seront prises en compte.

Un e-mail de validation sera envoyé au participant pour confirmer son inscription au plus tard 7 jours calendaires avant la date du concours.

Tout participant ayant son inscription validée devra impérativement se présenter sur le stand de l'association entre **XXh** et **XXh** afin de vérifier les divers points de son inscription (accessoires et décor sur scène, lancement de la bande son etc). Si le costume présenté ne correspond pas à celui indiqué lors de l'inscription et/ou s'il ne répond pas aux critères de sécurité de l'événement, alors la participation au concours pourra être refusée.

Toutes les informations nécessaires seront transmises à chaque participant par e-mail au plus tard 3 jours calendaires avant la date du concours.

Un seul passage sur scène est autorisée par personne et par costume.

Article 5 - Nombre limite de participants

Le nombre de places disponibles pour ce concours est de **XX**.

Si le quota d'inscriptions validées au concours est atteint, alors la clôture des inscriptions est prononcée.

Aucune liste d'attente n'est prévue.

L'Association s'engage à informer dans les plus brefs délais de la clôture anticipée des inscriptions sur les réseaux sociaux dont elle dispose pour la communication du concours.

L'Association Cosplay Yumigami se réserve le droit de refuser une inscription dans les cas suivants :

- Si le nombre de participations validées est atteint ;
- Si un même personnage d'une même série est représenté plus de 2 fois ;
- Si une même série est représentée plus de 2 fois.

Pour les deux derniers critères, seules seront retenues les inscriptions par priorité chronologique (1er validé, 1er inscrit !).

Article 6 - Cosplays

Seuls les cosplays faits mains à **50%** et plus sont autorisés.

Les accessoires en mousse, bois léger, plastique, armes à embout orange déchargée (les munitions pourront être confisquées jusqu'à votre sortie de la convention) et, de manière générale, tous les accessoires réalisés dans un matériau jugé non dangereux sont acceptés.

Article 7 - Prestation

- **Durée** : la durée maximale des prestations est de 1mn30.
- **Accompagnants** : la présence d'un accompagnant doit être précisée lors de l'inscription. La pertinence de la présence d'un accompagnant sera validée ou non par l'association. L'accompagnant pourra être autorisé à accompagner le Cosplayeur dans les vestiaires pour aider à la mise en place du costume ou des accessoires mais devra les quitter une fois sa tâche accomplie. Les accompagnants sont interdits en backstage.
- **Accessoires et décors** : ne sont autorisés les accessoires et éléments de décor sur scène que ceux qui ont été préalablement indiqué lors de l'inscription, leur nombre étant limité à 3 maximum. Les participants doivent veiller à ce que les accessoires et éléments de décors ne soient pas nocifs,



REGLEMENT COUPE DE FRANCE DE COSPLAY

CHIBI ROUEN du 13/02/2021



dangereux ou trop lourds pour eux, le public et/ou le staff de l'association.

- **Aide** : Aucune personne, quelle qu'elle soit, n'est autorisée à vous aider lors de votre prestation sur scène.

Article 8 - Médias

Pour que l'inscription soit complète, le participant doit renseigner toutes les informations demandées dans le formulaire (nom, prénom, coordonnées etc), mais également joindre les documents suivants :

- a minima 3 images du personnage cosplayé (images de référence), dont si possible au moins une permettant une vision intégrale du personnage, des pieds à la tête, et nommées de la façon suivante "*votrepseudo-personnage-ref1.extension*" (les formats d'images acceptés sont : jpg, png, jpeg) ;
- au moins 5 photos du costume en cours d'avancement, ou Work in Progress (WIP), nommées de la façon suivante : "*votrepseudo-personnage-WIP1.extension*" ;
- une bande son au format mp3 nommée de la façon suivante "*votrepseudo-personnage-audio.extension*" ;
- si le matériel de l'événement le permet, il est possible de joindre un fichier vidéo. Ceci sera précisé dans le formulaire d'inscription. Le fichier devra être nommé de la façon suivante : "*votrepseudo-personnage-video.extension*".

Les formats de fichier acceptés sont les suivants : jpg, png, jpeg, mp3, mp4.

L'association se réserve le droit de refuser une inscription si l'un des fichiers joint ne correspond pas à la nomenclature prescrite, ne respecte pas la durée maximale de la catégorie de prestation ou n'est pas envoyé dans le bon format.

Pour des raisons techniques et de sécurité, l'association ne prête aucun micro aux participants pour leur prestation sur scène. Toutes les prestations devront obligatoirement être pré-enregistrées.

Il est également préconisé que chaque participant vienne avec l'ensemble de ses fichiers, en particulier les fichiers audio et vidéos, sur une clé USB en cas de problème technique indépendant de la volonté du staff de l'association.

Article 9 - Interdiction et Sécurité

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française en vigueur, l'association interdit l'utilisation des objets et actes suivants :

- **Armes blanches** : toute arme offensive ou tranchante, en fer ou en acier, y compris les répliques d'armes de décoration en métal ;
- **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles ;
- **Armes de type "air soft" et répliques des uniformes de police et militaire** ;
- **Objets pyrotechniques** tels que les briquets, allumettes, feux d'artifices, pétards, bougies et autres produits inflammables pouvant causer des brûlures au participant, au staff et/ou au public, mettre le feu à un accessoire, à la scène etc.
- **Les produits susceptibles de salir / détériorer la scène, et/ou de très petite taille** : nourriture, fumigènes, farine, confettis, plumes, paillettes, produits indélébiles etc.
- **Tout contenu (objet, geste, parole...) déplacé, violent, choquant et/ou malveillant** (pornographique, homophobe, raciste...);
- **Jet d'objet en direction du public et/ou du jury.**

L'association se réserve le droit de refuser le passage sur scène ou de stopper immédiatement la prestation d'un participant si elle juge qu'elle ne



REGLEMENT COUPE DE FRANCE DE COSPLAY

CHIBI ROUEN du 13/02/2021



respecte pas l'un des critères énoncé dans le présent article, ou si la sécurité des autres participants, du staff et de manière générale de toute personne présente est mise en danger.

Le participant concerné sera alors automatiquement disqualifié du concours.

Pour leur propre sécurité, les participants ne sont pas autorisés à s'approcher de moins d'1m des bords de la scène.

Par soucis d'impartialité, les membres de l'Association Cosplay Yumigami participant à l'organisation du concours (gestion interne du concours, gestion sur place, présentation du concours...), ainsi que les membres du jury, ne sont pas autorisés à participer au concours qu'ils encadrent ou qu'ils jugent.

Article 10 - Jury et Notation

Les membres du jury, ainsi que leur nombre, est défini par l'Association Cosplay Yumigami et selon les modalités prescrites par France Cosplay.

Chaque participant sera évalué par le jury sur le costume et la prestation, comptant chacun pour **50%** du barème.

La partie costume des participants sera examinée lors du pré-judging. Dans ce laps de temps, le jury pourra poser au participant toutes les questions qu'il jugera nécessaire à la notation du costume.

La partie prestation sera jugée en direct lors du passage sur scène.

Chaque partie de la notation comprend 5 critères, notés sur 10 points. Chaque partie correspond donc à une note de 50 points, donnant une note finale de 100 points.

La grille de notation est établie par France Cosplay et fournie par l'Association Cosplay Yumigami aux membres du jury.

Les notes finales restent confidentielles jusqu'à l'annonce des résultats, et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation.

Par ailleurs, aucune réclamation sur la décision du jury ne sera acceptée.

Les membres du jury restent accessibles et disponibles après l'annonce des résultats afin de répondre aux questions des participants sur la prestation, le costume etc.

Article 11 - Prix et Classement

Le concours permet de sélectionner, parmi l'ensemble des participants, un représentant de la région Normandie (1er place) et un dauphin (2e place).

La présence de tous les participants au concours est obligatoire lors de l'annonce des résultats.

La remise des prix est décernés par les membres du jury.

La nature et le nombre des prix remis aux gagnants sont définis par l'Association Cosplay Yumigami et France Cosplay.

Article 12 - Droit à l'image et Responsabilité

Les participants au concours autorisent, en adhérant au présent règlement, toute exploitation de leur image photographiée, filmée ou enregistrée prise durant la durée de l'événement, dans le cadre de la promotion de l'événement et/ou des activités de l'association.

D'autre part, l'Association Cosplay Yumigami s'engage à respecter l'article 226 du Code Pénal relatif à l'atteinte à la vie privée d'autrui, notamment en ce qui concerne l'exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et l'utilisation les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Chaque participant devra obligatoirement se faire photographier par le photographe officiel de la présélection choisi par l'Association et en accord



REGLEMENT COUPE DE FRANCE DE COSPLAY

CHIBI ROUEN du 13/02/2021



avec les critères demandés par France Cosplay. Un espace sera prévu à cet effet soit en coulisses soit dans un lieu proche permettant de réaliser les clichés officiels de la présélection.

La séance photo aura lieu après le concours, durant le temps de délibération du jury ou à un tout autre moment défini avec le photographe officiel de la présélection.

Enfin, l'Association Cosplay Yumigami ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, de casse ou de vol du matériel des participants lors du passage du scène ou dans les coulisses du concours, sauf si la responsabilité d'un membre de l'association est parfaitement explicite et prouvable. Dans ce cas, l'association prendra à sa charge la réparation ou le remplacement de l'effet personnel du participant détérioré ou volé.

Article 13 - Mesures de prévention liées au COVID-19

En raison de l'épidémie de COVID-19, plusieurs mesures devront impérativement être respectées par l'ensemble des participants, du jury et du staff. De manière générale, des masques jetables, des gants jetables et des bouteilles de gel hydroalcoolique seront mis à disposition des participants, du jury et du staff en libre utilisation. Des poubelles seront également mises à disposition pour jeter les masques et gants usagés.

Il est demandé à tous de bien les jeter et de ne pas les laisser trainer, au risque de potentiellement propager le virus.

Loges : le nombre de personnes autorisées en même temps dans les loges est limité à **3 maximum**, accompagnants inclus. Ce nombre

pourra varier en fonction de la taille des loges mises à disposition pour le concours. Des masques, gants et gel hydroalcoolique seront mis à disposition soit dans les loges soit à l'entrée, ainsi qu'une poubelle pour jeter les masques et gants usagés.

Pré-judging : les membres du jury seront espacés d'un mètre de distance entre eux, et d'au moins un mètre avec le participant. Ils ne devront pas s'approcher de plus d'un mètre du candidat, même pour vérifier des parties du costume.

Des masques, gants et gel hydroalcoolique seront mis à disposition des participants et des membres du jury dans la salle de pré-judging et dans la salle d'attente des participants.

Accompagnants : les personnes accompagnant des participants devront obligatoirement porter un masque et des gants pour aider le participant à l'habillage, au maquillage etc.

Scène : les participants sont autorisés à retirer leur masque uniquement lors de leur passage du scène. Avant et après ils devront obligatoirement conserver le masque. Avant le passage sur scène, une poubelle et du gel hydroalcoolique sera mis à leur disposition. A la sortie de scène, les participants devront reprendre un nouveau masque. Le port d'un costume où une partie du visage est cachée (ex : casque, masque intégral ou partiel etc) n'exclut en rien le port du masque en dessous du costume.

Le présent article pourra être modifié ou abrogé en fonction de l'évolution de la crise sanitaire au moment de l'événement.



REGLEMENT COUPE DE FRANCE DE COSPLAY CHIBI ROUEN du 13/02/2021



Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook : [Association Cosplay Yumigami](#)

Ou à nous envoyer un mail à : yumigamiasso@gmail.com

Nous vous répondrons le plus rapidement possible ! ^^

Je soussigné-e :,
reconnais avoir pris connaissance du présent règlement, et déclare en accepter sans réserve les termes et conditions.

Signature du participant ou du représentant légal